

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D063/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicole, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents : /

Pouvoirs : / (arrivée de Mme DELACROIX-MALVASIO, plus de pouvoir en cours)

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Approbation de la convention de prestation de services entre le C.I.A.S. et le C.C.A.S de Bernay dans le cadre de la mutualisation d'agents de la ville de Bernay au sein de la cellule administrative de crise COVID-19

PJ : convention

Vu le contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid-19,

Vu l'allocation du Président de la République ayant annoncé un reconfinement au 30 octobre 2020,

Considérant la nécessité de déployer des actions de soutien envers les personnes vulnérables du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Il est proposé une mutualisation des moyens entre le CCAS de la ville de Bernay et le C.I.A.S. dans le cadre de la mise en place d'une cellule de crise administrative assurant la coordination des interventions et le lien avec les habitants pour le territoire de Bernay et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Ainsi, la cellule, animée par deux agents de la ville de Bernay dont les services sont fermés, réceptionne les appels des habitants et organise les plannings d'intervention des équipes mobiles, conformément aux directives communiquées par le C.I.A.S.

Le C.I.A.S. est informé des besoins repérés sur le territoire et valide l'ajustement des moyens humains en secouristes et bénévoles.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de prestation de services entre le C.I.A.S. et le C.C.A.S de Bernay dans le cadre de la mutualisation d'agents de la ville de Bernay au sein de la cellule administrative de crise COVID-19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20201124-20D063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020